

Nombre de  
Conseillers :  
En exercice : 14  
Présents : 11  
Votants : 14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**Du Conseil Municipal de la commune de Neuville-Bosc**  
**Séance du 8 avril 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le huit avril à vingt heures Le Conseil Municipal légalement convoqué le 31 mars 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LEROY Annie, Maire.

**Etaient présents :** Mmes LEJEUNE, LEROY, LESCA, MEYER, OUGHLIS-HENRY et  
Mrs COUTELET, DUJARDIN, DUPUY, FLEURY, GOMES, RAYNAUD.

**Etait représenté**

**Absent excusé :** Mme DÉCAMP donne pouvoir à Mme MEYER  
M CATTELOIN donne pouvoir à Mme LEJEUNE  
M SAINT-POL donne pouvoir à Mme LEROY

**Secrétaire de séance :** Mme Juliette LEJEUNE

Ouverture de séance : 20h00

**Délibération n° DE2022368 du 08 avril 2022 – SMOTHD : Convention de financement concernant l'effacement du réseau rue des Etangs.**

Vu l'exposé de Madame le Maire concernant la mise en place d'une Convention de participation financière à la réalisation du réseau Oise Très Haut Débit, conclue le 14/12/2018, le SMOTHD s'est engagé à construire sur le territoire intercommunal de la Communauté de Communes des Sablons, les prises optiques permettant le déploiement du FTTH, en contrepartie du versement par la Communauté de Communes des Sablons d'une participation financière à versement unique.


Le Réseau construit et le nombre de prises réalisé ont évolué depuis et font l'objet d'une réactualisation, suite à la programmation des travaux complémentaires à la demande de la commune de NEUVILLE-BOSC détaillés ci-dessous :

- effacement du Réseau Rue des étangs sur la commune de NEUVILLE-BOSC

C'est pourquoi les Parties, sur proposition du SMOTHD, ont souhaité établir une nouvelle Convention de participation financière à la réalisation de travaux complémentaires au réseau Oise Très Haut Débit par versement unique.

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE :**

**- Accepte la convention de participation financière complémentaires au Réseau Oise Très Haut Débit et autorise Madame le Maire à la signer.**

Envoyé en préfecture le 15/04/2022  
Reçu en préfecture le 15/04/2022  
Affiché le   
ID : 060-216004473-20220408-DE2022368-DE

Pour extrait certifié conforme au registre  
Le 08 avril 2022

Annie LEROY

Le Maire



*Acte rendu exécutoire*

*Après publication ou notification*

*Et transmission en Préfecture le 15/04/2022*

